



**NATIONS
UNIES**



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr.
LIMITÉE

FCCC/AWGLCA/2009/L.1
31 mars 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL DE L'ACTION CONCERTÉE
À LONG TERME AU TITRE DE LA CONVENTION
Cinquième session
Bonn, 29 mars-8 avril 2009**

**Point 5 de l'ordre du jour
Rapport de la session**

Projet de rapport du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention sur sa cinquième session

Rapporteuse: M^{me} Lilian Portillo (Paraguay)

TABLE DES MATIÈRES

(À compléter)

I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La cinquième session du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention s'est tenue à l'Hôtel Maritim à Bonn (Allemagne) du 29 mars au 8 avril 2009.
2. Le Président du Groupe de travail, M. Michael Zammit Cutajar (Malte), a ouvert la session en souhaitant la bienvenue aux Parties et aux observateurs. Il a aussi salué M. Luiz Alberto Figueiredo Machado (Brésil) en sa qualité de vice-président du Groupe de travail spécial et Mme Lilian Portillo (Paraguay) en sa qualité de rapporteuse.

(À compléter)

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

3. À sa 1^{re} séance, le 29 mars, le Groupe de travail a examiné une note du Secrétaire exécutif contenant l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/AWGLCA/2009/1).
4. À la même séance, l'ordre du jour a été adopté comme suit:
 1. Ouverture de la session.
 2. Questions d'organisation:
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux de la session.
 3. Permettre l'application intégrale, effective et continue de la Convention par une action concertée à long terme, dès à présent, d'ici à 2012 et au-delà, en réfléchissant notamment à:
 - a) Une vision commune de l'action concertée à long terme;
 - b) Une action renforcée au niveau national/international pour l'atténuation des changements climatiques;
 - c) Une action renforcée pour l'adaptation;
 - d) Une action renforcée dans le domaine de la mise au point et du transfert de technologies pour appuyer les mesures d'atténuation et d'adaptation;
 - e) Une action renforcée dans l'apport de ressources financières et d'investissements pour appuyer les mesures d'atténuation et d'adaptation et la coopération technologique.
 4. Questions diverses.
 5. Rapport de la session.

III. Rapports sur les points 2 b) à 4 de l'ordre du jour

(À compléter)

IV. Rapport de la session

(Point 5 de l'ordre du jour)

5. À sa xx séance, le xx avril, le Groupe de travail a examiné le projet de rapport sur sa cinquième session (FCCC/AWGLCA/2009/L.1). À la même séance, sur proposition du Président, il a autorisé la Rapporteuse à achever le rapport de la session, avec le concours du secrétariat et suivant les indications du Président.

Annexes

(À compléter)
